



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du samedi 1 octobre 2022 à 9h30

Cette AGO peut être suivie en visio-conférence par Zoom

Cher Ami,

Nous avons le plaisir de vous convoquer en qualité d'adhérent de la F. P. V. A. à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle pour l'exercice de l'année précédente.

**Le 1^{er} octobre 2022 9h30 à l'Hôtel Mercure Le Coudray Montceaux.
Sud de Paris : Route de Milly, 91830 Le Coudray-Montceaux.**

Ligne RER D, station Corbeil-Essonnes. (30mn du Châtelet). Bus ou Taxi disponibles pour aller jusqu'à l'Hôtel, mieux encore un adhérent peut venir vous chercher.

Il est possible de réserver pour le déjeuner sur place (45€), payable sur place directement à l'hôtel.
Merci de prévenir par mail : jjbuigne@patrimoine-militaire.org ou de remplir le bon ci-dessous.

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport moral du Président ;
2. Rapport financier du Trésorier ;
3. Approbation des rapports et quitus ;
4. Renouvellement des membres sortant du conseil d'Administration ;
5. Exposé sur nos projets d'activités et gestion administrative et financière de la F.P.V.A. ;
6. Décisions à prendre relatives aux exposés ci-dessus ;
7. Questions diverses et conclusions.

Une Assemblée Générale Ordinaire est obligatoire dans la vie de l'Association. Ainsi vos présences ou pouvoirs sont indispensables !

Nous vous rappelons qu'au cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à ces réunions, vous pouvez vous faire représenter par un autre adhérent ou membre du bureau qui devra être muni d'un pouvoir régulier conformément aux dispositions de nos statuts.

Pour permettre à ceux qui ne veulent pas venir physiquement mais qui veulent participer à nos travaux, il y aura un lien de connexion en visio-conférence par Zoom. Il suffit de faire la demande du lien de connexion à jjbuigne@patrimoine-militaire.org pour pouvoir vous connecter le 1^{er} octobre de 10 h à 12 h. Ce suivi en visio conférence ne dispense pas de l'envoi de la procuration qui peut être effectué par mail ou par courrier.

Seuls les membres à jour de leur cotisation 2021 ou 2022 peuvent voter.

Les membres fondateurs disposent de 2 voix, les membres actifs de 1 voix, les membres bienfaiteurs d'une voix consultative.

L'article 11 des statuts prévoit que les membres du conseil d'Administration doivent être renouvelés par moitié chaque année. Le Conseil d'Administration actuel est ainsi constitué :

- Président : Jean-Jacques BUIGNÉ,
- Vice-Président : Stéphane NERRANT,
- Secrétaire : Nicolas CONREUR
- Trésorier : Philippe JOWYK,
- Membre du CA : Hervé ALTEMEYER, Christian DOURS, Matthieu DUMIAS, François MOURICE,

Cette année ce sont les postes de Jean-Jacques BUIGNÉ, Stéphane NERRANT, Christian DOURS, Mathieu DUMIAS et François MOURICE qui sont à renouveler.

Hervé ALTEMEYER a fait savoir qu'il ne se représentait pas. Les autres ayant été renouvelé l'an passé.

Le déséquilibre du nombre des poste à renouveler vient du fait qu'il y a deux ans il y a eu trois nouveaux entrants au CA.

F.P.V.A adresse de correspondance : Jean-Jacques BUIGNÉ - BP 124 – 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Toutes les candidatures au conseil d'administration sont les bienvenues, d'autant plus que leur nombre n'est pas limité par les statuts. Ces candidatures devront parvenir au bureau, par mail avant la date de l'AGO. Pour les présents lors des Assemblées, ils pourront faire acte de candidature jusqu'au début de la réunion.

Veillez-vous munir de votre convocation et d'un justificatif de votre identité.

C'est grâce à vous que la F.P.V.A. pourra continuer ses actions en faveur de la défense de notre patrimoine historique d'origine militaire et d'une juste reconnaissance des collectionneurs et reconstituteurs.

Je vous prie de recevoir, cher ami, mes salutations dévouées.

La Tour du Pin le 1^{er} septembre 2022, le Président - Jean-Jacques BUIGNÉ



Attention : pour participer à l'AGO, vous avoir été adhérent pour 2021 ou pour 2022.

Il est possible de renvoyer vos pouvoirs ou réservation par mail à jjbuigne@patrimoine-militaire.org

POUVOIR Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2022

Hôtel Mercure Le Coudray Montceaux.

Je soussigné : «Prenom» «Nom2» représentant «sual» «Raison sociale» donne pouvoir à : (*laisser en blanc si vous n'avez pas de préférence*)

Nom :
ou Association :

Prénom :
Responsable :

Pour me représenter à l'assemblée générale de la F.P.V.A du 1 octobre 2022 à 9h30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral du Président ;
2. Rapport financier du Trésorier ;
3. Approbation des rapports et quitus ;
4. Renouvellement des membres sortant du conseil d'Administration ;
5. Exposé sur nos projets d'activités et gestion administrative et financière de la F.P.V.A. ;
6. Décisions à prendre relatives aux exposés ci-dessus ;
7. Questions diverses et conclusions.

En conséquence, signer la feuille de présence, prendre part aux délibérations, voter en mes lieux et place et d'une manière générale faire le nécessaire pour la bonne marche de la F.P.V.A.

Fait à : «Ville» («CP») le (date).....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Vous pouvez envoyer ces documents par mail à jjbuigne@patrimoine-militaire.org ou par courrier à notre adresse postale.

Réservation pour le repas

Je réserve couvert(s) pour le repas dont j'ai noté le prix à 45 € boisson comprise. Le règlement s'effectuera sur place directement à l'Hôtel Mercure.

Signé : «Prenom» «Nom2» de «Ville»

F.P.V.A adresse de correspondance : Jean-Jacques BUIGNÉ - BP 124 – 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Enregistrée S/Préfecture de la Tour du Pin (Isère) n° W911000466.
JO du 17/12/16 annonce n° 00797 - Siège social : F.P.V.A. 8 rue du Portail de ville, 38110 LA TOUR DU PIN